



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-48

Séance publique du

28 avril 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140428-45574-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 29 avril 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION**

Le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Maryse JOISSAINS MASINI.

Secrétaire : S. DIJON

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Département Ressources et Relations  
Humaines

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2014

-----

**Nomenclature : 5.6**

Exercice des mandats locaux

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'allouer au Maire une indemnité pour frais de représentation.

Lors du précédent mandat, il avait été décidé d'attribuer au Maire une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets par délibération n° 2009.0714.

Dans la continuité des mandats passés, afin de permettre au Maire d'assumer tous les frais inhérents à sa fonction dans le cadre de la représentation de la Ville, je propose une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer au Maire, à compter de la date d'élection du Maire, une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets (quinze mille euros), étant précisé que cette indemnité sera versée mensuellement.

Le montant de cette indemnité est inscrit au Budget de la Ville – fonction 920 21 – Nature 6536 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-48 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 53
Abstentions	: 0
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jacques AGOPIAN Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-  
JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL  
Gaelle LENFANT Jean-Jacques POLITANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)